gare aux maladies exotiques

une épidémie animale vient de se déclarer au Canada

Vous ne risquerez pas d'en mourir ni d'être malade. Mais le prix de la viande que vous achèterez montera en flèche. Des voies de circulation seront fermées par des barrages entourant les zones de quarantaine et vous serez immobilisé dans les embouteillages pendant des heures. Vous ne pourrez plus visiter des amis ou des membres de votre parenté ou encore prendre les vacances que vous prévoyiez.

Vous aimez chasser, pêcher ou camper? Désolé, ces zones seront interdites, car les animaux sauvages sont malades.

Vous travaillez dans le secteur du camionnage ou de la fabrication des aliments? Il y aura de moins en moins de travail. Votre salaire diminuera. Vous pourrez même être mis à pied.

Pour couronner le tout, les impôts monteront.

Voilà la situation que vous pourriez craindre si une maladie animale exotique pénétrait au Canada. En fait, il existe au moins une quarantaine de ces maladies capables de ruiner notre économie et notre agriculture. Mentionnons la fièvre aphteuse, qui frappe indifféremment bovins, moutons et porcs; la maladie du Newcastle, qui tue 90 % des oiseaux sauvages et domestiques qui l'attrapent et la peste porcine africaine, à laquelle succombent pratiquement tous les porcs atteints.

Si vous pensez qu'une maladie animale exotique ne porte un coup qu'aux agriculteurs, détrompez-vous. Elle vous coûte de l'argent et pose dans votre vie quotidienne à peu près les mêmes restrictions qu'une épidémie. Comme un incendie de forêt, une maladie animale risque de se propager dans tout le Canada à moins que des mesures immédiates ne soient prises pour la stopper. Le gouvernement doit faire abattre toutes les bêtes infectées ou susceptibles de l'être dans la zone du foyer, afin de circonscrire le mal. Cela vous touche directement, car vous devrez payer plus cher la viande et les autres produits animaux que vous achèterez. Le gouvernement doit aussi mettre en quarantaine de vastes zones et restreindre les déplacements et le transport. Et cela coûte cher. Les indemnités versées aux agriculteurs et le coût des travaux de lutte et d'éradication peuvent atteindre des millions de dollars, et aucun pays étranger n'achètera nos produits de peur d'importer la maladie. Prenez le cas du foyer de fièvre aphteuse qui s'est déclaré en Saskatchewan en 1952. Il a coûté aux contribuables canadiens près d'un milliard de dollars en pertes à l'exportation et en frais d'éradication.

Si une maladie animale exotique réussissait à s'introduire sur notre territoire, nous devrions en payer les conséquences. Si elle n'y a jamais pénétré, nous devons tout faire pour éviter que cela ne se produise.

Mais ce n'est pas facile.

Bien que le gouvernement ait imposé des règles très strictes sur l'entrée des animaux et des produits d'animaux au Canada, il ne peut pas *tout* surveiller. Des agents pathogènes peuvent voyager sur bien des bêtes d'aspect inoffensif et des produits d'origine animale apportés par des touristes qui ne s'en doutent pas. Par exemple, c'est un saucisson transporté par un agriculteur immigrant qui a provoqué, en 1952, l'enzootie de fièvre aphteuse de Saskatchewan .

Voici donc une liste partielle des articles qui risquent le plus de transporter des germes de maladies animales exotiques. Sachez ce que vous risquez d'importer et cela, dans votre propre intérêt.

Viande Bien que l'admission au Canada de certains produits carnés des États-Unis soit autorisée, elle ne l'est pas si ces mêmes produits proviennent d'autres pays. Dans cette catégorie, mentionnons les saucissons et les spécialités ethniques.

Produits laitiers Le lait, le beurre et le fromage présentent un danger, sauf le fromage fondu à condition qu'il ne soit pas fait à la maison.

Oiseaux, plumes et produits avicoles Il faut se méfier particulièrement des oiseaux vivants, car ils peuvent transporter des virus mortels comme celui de la maladie de Newcastle.

Peaux d'animaux, bêtes empaillées et trophées non traités Par exemple, les tambours bongo et les tapisseries en peaux de chèvre d'Haïti sont souvent porteurs des germes du charbon, maladie mortelle qui peut aussi être fatale pour les humains.

Pour avoir une liste plus complète si vous prévoyez un voyage à l'étranger, procurez-vous un exemplaire de la publication d'Agriculture Canada «N'en rapportez pas». C'est dans votre plus grand intérêt.

Agriculture
Canada

Publication 1789/B

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

Direction générale des communications
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C7
Téléphone : (613) 995-8963

PUBLICATION 1789/B On peut en obtenir des exemplaires à la Direction générale des communications, Agriculture Canada, Ottawa K1A 0C7.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985
N°. de cat. A43-1789/1985 ISBN: 0-662-53602-9
Impression 1985 Réimpression 1988 10 M–1:88

Canada

outbreak alert

630.4
C212
P 1789
1985
(1988 print)
c.3